

Le préfet de Guyane enterre définitivement la mine d'or de Saül

PAR KARL LASKE
ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 16 OCTOBRE 2015

L'ouverture des travaux a été refusée, mercredi 14 octobre, à la société minière Rexma sur son site de la crique Limonade, en plein parc amazonien. En 2012, les ministres Eric Besson et Arnaud Montebourg avaient donné leurs feux verts, avant la découverte de la falsification de l'étude environnementale.

« *Un des objectifs de cette réforme du code minier, c'est de pouvoir dire plus jamais le permis Rexma en Guyane, plus jamais d'exploitation minière dans le périmètre d'un parc national* » avait déclaré Delphine Batho, l'ex-ministre de l'environnement, une semaine avant d'être limogée, en juin 2013. Le permis d'exploitation accordé à la société minière Rexma contre l'avis de tous les services de l'Etat en 2012 a été l'emblème d'une dérive. Il a finalement été enterré, mercredi, par le préfet de Guyane, Eric Spitz.

[[lire_aussi]]

Le préfet a signé le rejet de la demande d'ouverture d'une mine d'or sur le site de la crique Limonade, en plein parc amazonien, à 5 km de la ville de Saül. Le 2 septembre, le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst) avait déjà émis un avis défavorable à cette demande compte tenu de la falsification de l'étude environnementale remise par l'exploitant lors de la procédure administrative. Ainsi que Mediapart l'avait révélé ([ici](#)), une enquête judiciaire avait été ouverte en juillet 2013 par le parquet de Cayenne pour « *faux et usage de faux* »

visant une manipulation de l'étude d'impact versée à l'enquête publique qui avait conclu en 2009 à un avis favorable au permis minier.



La piste d'atterrissage de Saül © DR

« *L'instruction a permis de mettre en évidence le fait que le porteur de projet avait produit une étude d'impact falsifiée et insincère* », signale le préfet, dans un communiqué. « *Une centaine de modifications* » ont été « *apportées à la version initiale de l'étude d'impact* » réalisée par le bureau d'études Ecobios, et ce « *dans le but d'amoinrir les conséquences de l'exploitation sur l'écosystème de la crique* », selon le préfet. « *Ces manipulations ont délibérément atténué les impacts potentiels* » de la future mine d'or.

Le patron de Rexma, l'entrepreneur Jean-Pierre Casas, a néanmoins bénéficié d'un non-lieu, en raison de la prescription des faits – qui est de trois ans dans les affaires de « *faux* ». « *Le procureur m'a transmis son ordonnance de non lieu au mois de mars, a indiqué le Préfet à Mediapart, et compte tenu des faits, l'administration centrale a conclu que l'on ne pouvait donner qu'un avis défavorable à la demande de l'exploitant.* »

Le 3 mai 2012 – entre les deux tours de la présidentielle – le ministre de l'industrie Eric Besson avait curieusement signé ce permis d'exploitation d'une durée de 5 ans, pour une superficie de 10,1 km². Et ce malgré l'avis négatif de la totalité des administrations locales. S'étaient prononcés contre : direction de l'équipement (DDE), Parc amazonien de Guyane, mairie de Saül, direction de l'agriculture et de la forêt (DAF), direction de l'environnement (DIREN); direction de l'industrie (DRIRE), commission départementale des mines, et préfet de Guyane ! Le 26 octobre 2012, le ministre du redressement productif Arnaud Montebourg avait

signé à son tour le permis, tournant le dos aux objections, notamment celles de sa collègue Delphine Batho, et des scientifiques qui alertaient les pouvoirs publics sur les risques environnementaux que faisait peser ce projet sur le site de Saül, haut lieu de la biodiversité de Guyane. Montebourg avait soutenu que la « zone de cœur » du parc amazonien n'était pas concernée, avant de « suspendre » le permis à l'annonce de la découverte de falsification de l'étude d'impact.

Jusqu'en septembre, et en dépit de ses manœuvres, l'entrepreneur Jean-Pierre Casas a été soutenu par les milieux patronaux, qui ont manifesté symboliquement devant la préfecture, une corde accrochée au cou. « Une pression est exercée par une partie des milieux sociaux professionnels, mais ils savent que je mets tout en œuvre en faveur d'autres projets, commente le préfet. Sur 90 dossiers miniers passés au Coderst, seulement 7 ont été refusés. »

Le projet le plus activement soutenu par le préfet est le projet de mine à ciel ouvert porté par la société canadienne Colombus Gold dans l'ouest guyanais, à

une centaine de kilomètres au sud de Saint-Laurent, qui promet d'extraire 7 tonnes d'or par an, sur le gisement dit de la Montagne d'or. Un chiffre d'affaires de plusieurs milliards d'euros. Le ministre de l'Économie Emmanuel Macron qui s'est rendu en Guyane, fin août, a visité le site du canadien, et il a **jugé** que le projet de Colombus Gold « *participe pleinement au renouveau minier de la France* ».

La demande d'autorisation de travaux miniers ce ce projet, en rien comparable à celui de Rexma, devrait quant à elle être déposée début 2016. Colombus dispose de huit concessions minières couvrant une superficie de 190 km². « *L'usine va démarrer en 2018. On a trois ans pour se mettre en ordre de bataille* », annonce le préfet qui espère obtenir une « *triple acceptabilité* » du projet : sociale, économique et environnementale. Invité à visiter le site en avril, un des responsables du WWF Guyane s'est plaint de n'avoir « *pas eu d'informations* » sur les « *pratiques sociales et environnementales* » de cette société minière.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.